

Bachelier en gestion des ressources humaines

HELHa Tournai - Frinoise Rue Frinoise 12 7500 TOURNAI

Tél : +32 (0) 69 89 05 06

Fax : +32 (0) 69 89 05 04

Mail : social.tournai@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE G309 Séminaires: Visites d'études			
Ancien Code	SORH3B09	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	XOGR3090		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Amélie VIVIER (amelie.vivier@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette UE vise à permettre à l'étudiant d'identifier les bonnes pratiques d'une thématique RH ciblée.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **Établir une communication professionnelle**

- 1.1 Rédiger un écrit et présenter un exposé sous les formes professionnelles requises

Compétence 2 **Interagir avec son milieu professionnel**

- 2.1 Analyser les contextes sociopolitique, économique et technique influençant le fonctionnement des organisations

- 2.3 Travailler en équipe et collaborer

Compétence 3 **Inscrire sa pratique dans une réflexion critique, citoyenne et responsable**

- 3.1 Appliquer avec discernement les codes déontologiques liés à la gestion des ressources humaines

Compétence 6 **Adopter un esprit scientifique et de recherche pour optimiser les prises de décisions, la mise en œuvre des plans d'action et les évaluer**

- 6.1 Identifier et circonscrire une problématique en gestion des ressources humaines

- 6.2 Recueillir, traiter, analyser et présenter des données quantitatives et qualitatives en vue d'une exploitation concrète en matière d'actions ressources humaines

Acquis d'apprentissage visés

Voir fiche d'Activité d'Apprentissage ci-jointe.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

SORH3B09A Séminaires et visites d'études 3

30 h / 3 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Bachelier en gestion des ressources humaines

HELHa Tournai - Frinoise Rue Frinoise 12 7500 TOURNAI

Tél : +32 (0) 69 89 05 06

Fax : +32 (0) 69 89 05 04

Mail : social.tournai@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Séminaires et visites d'études 3			
Ancien Code	23_SORH3B09A	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	TOGR3091		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Amélie VIVIER (amelie.vivier@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Le cours de séminaires et visites d'études a pour but de préparer l'étudiant à son intégration professionnelle de stage. L'étudiant s'investira activement dans un travail de groupe l'amenant à identifier les bonnes pratiques d'une thématique RH ciblée.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme du dispositif d'apprentissage, les étudiants seront capables de (AAV) :

- Travailler en équipe
- Rechercher des informations pertinentes
- Construire des outils d'analyse
- Organiser et gérer des rencontres professionnelles
- Rédiger une synthèse comparative
- Présenter un exposé oral avec support PPT
- Identifier des bonnes pratiques RH sur une thématique ciblée
- Rédiger du contenu adapté aux chefs d'entreprise, DRH

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

1. Présentation de la thématique RH ciblée : quelques notions théoriques de base pour aborder sereinement la thématique.
2. Constitution des groupes et attribution des catégories d'étude
3. Recherche documentaire individuelle: que dit-on à ce sujet dans la littérature, dans les cours dispensés à la Helha, sur internet, etc. ?
4. Captation de la pratique de deux entreprises : comment le sujet est-il pratiqué sur le terrain, dans les entreprises, institutions, organismes, etc. ? Quelles sont les facilités/difficultés rencontrées par les utilisateurs ? Élaboration d'outils d'analyse.
5. Consultation d'un expert : que disent les experts à ce sujet ? Élaboration d'un canevas d'interview.
6. Choix des bonnes pratiques en groupe : analyse des informations provenant des différentes sources et identification des recommandations à indiquer dans le guide des bonnes pratiques.
7. Rédaction et mise en page du guide des bonnes pratiques
8. Présentation orale du guide

Démarches d'apprentissage

- Apport/Rappel théorique.
- Travaux pratiques en petits groupes accompagnés par l'enseignante + feuille de route.
- Travail autonomie pour les rencontres en entreprise, sous la supervision de l'enseignante.

Dispositifs d'aide à la réussite

- Introduction théorique
- Accompagnement des groupes à chaque étape clé du travail

Sources et références

L'enseignante guidera les étudiants dans la recherche et la sélection des ressources scientifiques.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Un PPTX et une feuille de route sont mis à disposition des étudiants sur ConnecteD.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Q 1

- TP de groupe (60%)
- Examen écrit individuel (40%)

Q 3

Examen écrit individuel (100%).

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Trv	60				
Période d'évaluation	Exe	40			Exe	100

Trv = Travaux, Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 30

Dispositions complémentaires

La présence aux cours est obligatoire. En cas d'absences, l'UE ne pourra pas être validée et l'étudiant devra présenter l'évaluation au Q3.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).